



CTA DU 15-03-2016

CT ATSS

Madame la Rectrice,

Permettez-moi d'abord de saluer le travail effectué par les services dans le cadre de CTA, travail qui prend en compte nos observations passées et nous permet de disposer de documents clairs et exploitables.

Je voudrais ensuite souligner que, si nous sommes naturellement satisfaits de voir des postes administratifs créés à la rentrée scolaire 2016, nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude quant à leur faible nombre.

Les créations nous permettent certes de faire face aux ouvertures d'établissements, mais l'absence de postes supplémentaires sur le BOP 214 risque de mettre en difficulté les services. L'augmentation importante du nombre d'élèves attendus à la prochaine rentrée, soulignée dans les séances précédentes, et la création en conséquence de postes d'enseignants, ne saurait être sans conséquences pour les services académiques. La gestion des élèves dans le contexte social que nous traversons, la gestion des carrières, particulièrement dans notre académie dans laquelle nombre de collègues sont débutants, n'est pas simple. Tout ne peut pas se régler par des réaménagements et des mutualisations de services, qui se font souvent au détriment de la nécessaire proximité. Concernant les services académiques, encore, et même si nous avons eu des éclaircissements lors du groupe de travail préparatoire, il y a urgence à confirmer les orientations prises en application de la circulaire du 4 mars. Et à communiquer à l'ensemble des personnels ces orientations après le CTS que nous souhaitons proche.

Concernant les mesures du BOP 141, et après les explications données en groupe de travail, les mesures techniques d'ouverture et de fermeture n'appellent pas de commentaires particuliers, même si je souhaite insister sur l'accompagnement des personnels touchés par les fermetures. Concernant les créations, la pérennisation de postes provisoires par leur transformation en postes définitifs est à souligner.

Reste le problème du RIFSEEP et de sa mise en place dans l'académie. Nous notons nous aussi des dysfonctionnements. Et tout particulièrement, l'inégalité de rémunération désormais actée entre les services et les EPLE. Si bien entendu l'égalité n'est pas une clause impérative, je rappelle que nous parlons ici essentiellement des catégories B et C, compte tenu du régime particulier des adjoints-gestionnaires. Nous réclamons donc l'alignement indemnitaire par abondement du BOP 141.

Enfin, je souhaite saluer le vaste plan de requalification des postes d'adjoints-gestionnaires qui nous est soumis. Il répond à nos exigences syndicales et les critères proposés, simples et efficaces, permettent à chacun de se situer. Il faudra naturellement expliquer aux personnels concernés par la requalification de leur poste les règles de gestion de leur carrière individuelle. Il conviendrait à ce sujet d'accompagner particulièrement nos collègues adjoints-gestionnaires de catégorie B pour les aider à l'accès à la catégorie A, qui est la catégorie naturelle de la fonction d'adjoint-gestionnaire.

Je vous remercie